

ANNEXE III - Historique "Groupe des dix"

10 décembre 1981

Le Groupe des Dix a été constitué en France par dix organisations syndicales autonomes non-confédérées, dans le but de favoriser l'émergence d'un nouveau pôle capable de peser dans le mouvement syndical pour plus d'efficacité.

Tous entendaient garder leur indépendance et refusèrent de s'organiser en confédération. Ils décidèrent cependant de maintenir des contacts entre eux afin de développer l'entraide.

Janvier 1998

L'Union syndicale Solidaires est fondée en janvier 1998, pour mieux structurer l'ex-G10, qui a considérablement évolué depuis la multiplication des SUD (Solidaires, Unitaires, Démocratiques)

Ce développement a amené le G10 à se restructurer en Union Syndicale G10 Solidaires. La règle de l'unanimité est abandonnée, au profit du consensus, mais chaque syndicat ou fédération membre garde un droit de veto

2004 (3^{ème} congrès)

L'union syndicale change de nom et devient l'Union Syndicale Solidaires (disparition du terme G10). Seuls 3 des 10 syndicats fondateurs sont encore présents,

Il y a eu aussi la création d'un bureau national se réunissant une fois par mois, chargé de la mise en œuvre des grandes orientations et un Secrétariat national qui assure le suivi quotidien de l'intervention de l'Union.

2008 (4^{ème} congrès)

L'union syndicale compte désormais 43 organisations nationales professionnelles et 85 structures géographiques interprofessionnelles locales, avec des effectifs toujours en hausse,

L'évolution des statuts pour rendre définitif le vote des Solidaires locaux aux congrès et aux conseils nationaux ne faisant pas encore l'unanimité elle est remise à un congrès extraordinaire devant se dérouler en 2009

2011 (5^{ème} congrès)

En treize années d'existence, l'Union syndicale Solidaires s'est affirmée dans le paysage syndical français. Deux grandes caractéristiques la distinguent des autres forces syndicales : son radicalisme militant, son action structurée en Union et non pas en confédération.

Une organisation en union plutôt qu'en confédération donne à chaque structure adhérente une grande liberté dans son organisation et dans sa ligne militante aussi. D'un syndicat SUD à un autre, l'ardeur contestataire peut montrer une intensité différente.

Actuellement (2013)

La fragmentation du paysage syndical français, que ne résout pas la mise en œuvre de la loi du 20 août 2008 (porteuse d'une logique de réduction du nombre de confédérations), se poursuit et se montre profitable à l'UNSA (réformiste) et à l'Union syndicale Solidaires (contestataire). L'organisation en union plutôt qu'en confédération présente un réel attrait aux yeux de nombreux syndicats. Le « tous ensemble » des syndicats SUD est moins celui de l'action collective et unifiée que celui de l'action catégorielle et juxtaposée.